



## Saisie sur salaire suite a pret familiale

Par **fox06**, le **25/02/2014** à **20:11**

Bonjours il y a quelque année un membre de ma famille m'a avancé une somme d'argent qu'elle n'a jamais voulu récupérer, aujourd'hui elle me menace de me faire une saisie sur salaire si je la rembourse pas d'ici une semaine a-t-elle le droit de faire ceci?

Par **domat**, le **25/02/2014** à **20:17**

bjr,

seul un huissier en possession d'un jugement vous condamnant à payer peut pratiquer une saisie (titre exécutoire).

donc pas d'inquiétude, votre parent essaie de vous faire peur mais pour vous saisir il faut qu'elle prenne un avocat pour vous assigner devant un tribunal et que le tribunal vous condamne donc ce ne sera pas pour demain.

avez vous signé une reconnaissance de dettes ?

cdt

Par **fox06**, le **25/02/2014** à **20:29**

bonjour merci de la réponse rapide non je n'ai rien signé et la somme qu'elle ma prêter était en espèces